

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1937

5 octobre 2009

SOMMAIRE

Aleph Luxembourg S.à r.l.	92944	Klingenberg S.A.	92937
AMO Holding 15 S.A.	92952	Lerulux S.A.	92932
Artelux S.A.	92930	Licorne S.A.	92933
Babcock & Brown Romanina 2 S.à r.l.	92942	LNS S.A.	92939
Blue Colors S.A.	92952	LTC International S.A.	92932
BPT Hansa Lux SICAV-SIF	92934	LTC International S.A.	92932
Business Real Estate S.A.	92957	Maelstrom S.A.	92941
Cofithi S.A.	92932	Marsalux S.à r.l.	92940
Colmado S.A.	92931	Medina Investments S.A.	92933
COREplus II Diversified Feeder, SICAR S.C.A.	92940	Moto Haus S.à r.l.	92959
Crown Exclusive Design S.A.	92943	MSP Finance S.A.	92936
Crystal International S.à r.l.	92940	Optimol	92954
C&S Management S.A.	92976	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)	92969
Delta Yachting Luxembourg S.A.	92960	Pasod S.A.	92936
Dornach	92965	Petra Real Estate S.A.	92941
Electrical Enterprise Luxemburg S.A.	92941	Pirchio Frères S.à r.l.	92935
Ficobois S.A.	92936	ProLogis France LIX S.à r.l.	92938
Fleurval	92951	ProLogis France LVI S.à r.l.	92937
Friday Street Mezzanine I S.à r.l.	92942	S.A. Hunter's	92930
Garage PACIOTTI S.à r.l.	92934	Sasch I.P. S.A.	92952
Green Beta S.à r.l.	92938	SDT Securitisation S.A.	92942
Hephaestus S.A.	92935	Securité Construction S.à r.l.	92934
HSH Swift Capital Partners Institutional S.A., SICAR	92939	S.E.E. Société d'Etudes et d'Évaluations S.à r.l.	92936
HTV Invest S.C.A.	92938	Tarnold Holding S. à r.l.	92931
Iceo Parallel	92930	Tiger Holding Five S.à r.l.	92971
Immo-Centre S.à r.l.	92935	Tradova Lux s.à r.l.	92943
Immolis S.à r.l.	92935	Tropique Invest S.A.	92955
Ivax International (Luxembourg) S.à r.l.	92934	Turbo XII-A Luxco S.à r.l.	92933
J M H S.à r.l.	92974	Turbo XII Luxco S.à r.l.	92933
Kaupthing Fund	92939	VIII C Chateau S.à r.l.	92937
Kaytwo S.à r.l.	92937	VIII D Chateau S.à r.l.	92931
Klingenberg S.A.	92930	Wirr	92943
		WM Belvaux (Luxembourg) S.à r.l.	92931

S.A. Hunter's, Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, Bastnicherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 96.138.

Les comptes annuels au 31/01/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO INTERNATIONAL SARL

Fiduciaire
Signature

Référence de publication: 2009115476/12.

(090139070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Iceo Parallel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue J.-P. Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 147.586.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2009115493/12.

(090138921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Artelux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 23.361.

En date du 24 août 2009, l'assemblée générale a décidé de nommer comme administrateurs Monsieur Grégory Mathis, licencié en droit, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire et Madame Anabela Fonseca, employée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire en remplacement de Madame Corinne Carraro et de Mademoiselle Tanja Weins démissionnaires.

A cette même date, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de l'administrateur sortant, Me Pierre Berna, avocat, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Les mandats de tous les administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Artelux SA
Signature

Référence de publication: 2009115718/17.

(090138576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Klingenberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 67.813.

Le Bilan au 31 Décembre 2004 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Août 2009.

Pour Klingenberg SA
Banque Havilland SA
Signature

Référence de publication: 2009115983/13.

(090139611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

VIII D Château S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 122.935.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009115628/12.

(090138624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Tarnold Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 129.224.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009115636/12.

(090139181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Colmado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 81.125.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu le 25 juin 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société COLMADO S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Christina Martinot

Le liquidateur

Référence de publication: 2009115717/16.

(090139164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

WM Belvaux (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 262.705.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 106.002.

En date du 1^{er} avril 2009, l'associé unique OneBeacon Holdings (Luxembourg) S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé l'entière part de ses 262 705 parts sociales à OneBeacon Investments (Luxembourg) S.à r.l., avec siège social 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg qui les acquiert.

En conséquence, OneBeacon Investments (Luxembourg) S.à r.l. devient l'associé unique avec 262 705 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009116810/14.

(090139870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

LTC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 56.740.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 septembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009116803/14.

(090140117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

LTC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 56.740.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 septembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009116804/14.

(090140120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Lerulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.139.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 septembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009116806/14.

(090140122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Cofithi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 40.733.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COFITHI S.A.

Romain THILLENS / Nour-Eddin NIJAR

Administrateur et Président du Conseil d'Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009116801/12.

(090140115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Turbo XII-A Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 225.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.370.

En date du 31 décembre 2008 les modifications suivantes sont intervenues:

- transfert du siège social de la société de l'ancienne adresse 9 rue Sainte Zithe L-2763 à la nouvelle adresse 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg,

- modification de l'adresse professionnelle du gérant de classe B, ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., de l'ancienne adresse 9 rue Sainte Zithe L- 2763 à la nouvelle adresse 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg
Luxembourg, le 3 septembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009116809/14.

(090140188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Turbo XII Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 225.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.373.

En date du 31 décembre 2008 les modifications suivantes sont intervenues:

- transfert du siège social de la société de l'ancienne adresse 9 rue Sainte Zithe L-2763 à la nouvelle adresse 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg,

- modification de l'adresse professionnelle du gérant de classe B, ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., de l'ancienne adresse 9 rue Sainte Zithe L- 2763 à la nouvelle adresse 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg
Luxembourg, le 3 septembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009116811/14.

(090140189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Licorne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 106.655.

EXTRAIT

Résultant de la résolution prise par les membres du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 14 novembre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- Transfert de siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet rétroactif à partir du 3 novembre 2008.

Sabrina Charny

Mandataire

Référence de publication: 2009116814/14.

(090140303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Medina Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 43.921.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEDINA INVESTMENTS S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009116796/12.

(090140093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Ivax International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.565.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 20 juillet 2009

Le 20 juillet 2009, l'Associé Unique de Ivax International (Luxembourg) S.à.r.l. ("la Société"), a pris la résolution suivante:
- de révoquer Mr Eliahu Shohet de sa fonction de gérant de la société avec effet rétro actif au 26 mars 2009;

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009116815/14.

(090139878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Securité Construction S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Differdange, 104-106, avenue Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 119.949.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIFFERDANGE, le 9 septembre 2009.

SECURITE CONSTRUCTION s.à r.l.

L-4531 DIFFERDANGE

Signature

Référence de publication: 2009116831/13.

(090140864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Garage PACIOTTI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 258, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 60.290.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 9 septembre 2009.

Garage PACIOTTI sàrl

L-1940 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009116833/13.

(090140866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

BPT Hansa Lux SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 122.072.

—
Le Rapport Annuel au 31 décembre 2008 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Grégory MAGHE / Christiane THISS

Mandataire Commercial / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2009116846/14.

(090140928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Immo-Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 23.466.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 9 septembre 2009.

IMMO-CENTRE AGENCE sàrl

L-1511 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009116838/13.

(090140871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Immolis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Differdange, 104-106, avenue Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 119.823.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIFFERDANGE, le 9 septembre 2009.

IMMOLIS s.à r.l.

L-4531 DIFFERDANGE

Signature

Référence de publication: 2009116830/13.

(090140863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Pirchio Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6990 Hostert, 1, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 114.152.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOSTERT, le 9 septembre 2009.

PIRCHIO FRERES s.à r.l.

L-6990 HOSTERT

Signature

Référence de publication: 2009116835/13.

(090140868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Hephaestus S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 36.334.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2008

1. La liquidation de la société HEPHAESTUS S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Liquidateur

Référence de publication: 2009117228/15.

(090140754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Pasod S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 116.060.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2009117797/15.

(090141051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

MSP Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 117.469.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 21 juin 2006, entre la Société Anonyme MSP FINANCE S.A., précédemment avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été résiliée avec effet au 27 juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009117686/14.

(090141022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

S.E.E. Société d'Etudes et d'Evaluations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 43, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 119.328.

Décision Collective Ordinaire tenue le 11 août 2009

Résolution unique:

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 43, Avenue du Bois L-1251 Luxembourg au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009115739/13.

(090139054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Ficobois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 81.395.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009117690/12.

(090141578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

VIII C Chateau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 122.961.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009115643/12.

(090138652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Klingenberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 67.813.

Le Bilan au 31 Décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Août 2009.

Pour Klingenberg SA

Banque Havilland SA

Signature

Référence de publication: 2009115985/13.

(090139613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

ProLogis France LVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 107.327.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009115980/17.

(090139688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Kaytwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.000.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Août 2009.

Pour Kaytwo Sàrl

Signature

Référence de publication: 2009115979/12.

(090139608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Green Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.245.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par résolutions signées en date du 16 juillet 2009, l'associé unique a décidé de clôturer la liquidation de la société Green Beta S.à r.l.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents ou représentés à la clôture de la liquidation, et dont la remise n'aurait pu leur être faite, seront déposées au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009115981/17.

(090139331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

ProLogis France LIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.214.

—
Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009115982/17.

(090139690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

HTV Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.867.

—
Décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 22 juin 2009:

L'assemblée des actionnaires décide d'accepter:

- la démission de monsieur Paul Lamberts, avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que Membre du Conseil de Surveillance;

- la démission de monsieur Eric Vanderkerken, avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que Membre du Conseil de Surveillance;

- la nomination de monsieur Myron A. Wick III, avec adresse professionnelle à 50, Osgood Place, Penthouse, San Francisco, CA 94133 U.S.A. en tant que membre du Conseil de Surveillance avec effet au 22 juin 2009 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015;

- la nomination de monsieur Rodney Large, avec adresse professionnelle à Manderley, 4 Ellerslie Villas, Sidmonton Road, Bray, County Wicklow, Ireland en tant que Membre du Conseil de Surveillance avec effet au 22 juin 2009 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009118017/20.

(090141751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

HSH Swift Capital Partners Institutional S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 130.577.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 24. Juni 2009:

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Herrn Rainer Helms zur Kenntnis.

Die Generalversammlung bestätigt die gegenwärtige Zusammensetzung des Verwaltungsrates der Gesellschaft:

- Olle van Alphen, Vorsitzender des Verwaltungsrates;
- Harald Strelen, Verwaltungsratsmitglied;
- Markus Gierke, Verwaltungsratsmitglied;
- Hendrik Nitschke, Verwaltungsratsmitglied;
- Burkhart Alsen, Verwaltungsratsmitglied.

Munsbach, den 24. Juni 2009.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Unterschriften

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009118635/20.

(090142941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

LNS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5332 Moutfort, 2, Op der Millebaach.

R.C.S. Luxembourg B 98.176.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 8 août 2009

- Les actionnaires décident de reconduire les mandats des administrateurs actuels, soit Madame Kirsten Mosbach, Monsieur Alain Neuens et la société Global Administration Services S.A., dûment représentée par son représentant permanent, Monsieur Marc Schintgen, demeurant professionnellement 1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg, et de l'administrateur-délégué, Monsieur Alain Neuens, pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2014.

- Les actionnaires décident de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, la société Alpha Expert S.A., pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009118574/17.

(090142552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Kaupthing Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.002.

—
Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme

Investment Fund Services

22-24, boulevard Royal

L-2449 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009118562/17.

(090142672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

COREplus II Diversified Feeder, SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.601.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci que l'adresse du gérant COREplus II Lux GP, S.à r.l. est désormais la suivante: 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009118560/17.

(090142466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Marsalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.042.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été enregistrés à Luxembourg le 8 août 2008 auprès de l'administration de l'enregistrement sous la référence: LSO-CT04062 et ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008, sous la référence L080120159.04.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Marsalux S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009118212/17.

(090142041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Crystal International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 47.659.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 10 mai 2007 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale a prononcé et ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1989, la dissolution et la liquidation de la société CRYSTAL INTERNATIONAL s.à.r.l avec siège social à L-1635 Luxembourg, 4 allée Léopold Goebel de fait inconnue à cette adresse.

Le prédit jugement a nommé juge commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Anne Devin-Kessler, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 30 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Anne Devin-Kessler

Le liquidateur

Référence de publication: 2009118983/20.

(090143708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Maelstrom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 88.061.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société MAELSTROM S.A. s'est tenue à Luxembourg le 10 septembre 2009

Sixième résolution.

L'assemblée générale décide de remplacer le commissaire aux comptes Monsieur Achille Severgnini par Monsieur Julien Nicaud, employé privé, né le 4 juin 1981 à Metz, France, avec adresse professionnelle au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Xavier Mangiullo

Administrateur

Référence de publication: 2009119545/20.

(090143678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Electrical Enterprise Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 86.890.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2008

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité:

- de renouveler le mandat d'administrateur de:

* Monsieur Edoardo VESPA, né le 18 juillet 1955 à Tione (Italie), demeurant à L-8081 BERTRANGE 32, rue de Mamer

- de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de:

* Monsieur Edoardo VESPA, prénommé

Pour une durée de 6 ans prenant cours le 1^{er} janvier 2009

Luxembourg, le 15/9/2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Référence de publication: 2009119544/17.

(090143724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Petra Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 47.617.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue à Luxembourg le 9 septembre 2009

Septième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer le commissaire aux comptes Achille Severgnini par Monsieur Julien Nicaud, employé privé, né le 4 juin 1981 à Metz, France et domicilié 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Nicaud prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

Xavier Mangiullo

Administrateur

Référence de publication: 2009119547/17.

(090143675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Babcock & Brown Romanina 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 141.969.

—
EXTRAIT

Par les résolutions du 3 septembre 2009, l'associé unique de la société a décidé:

- d'accepter les démissions de MM. Mark Dunstan, Nicolas Comes et Yves Elsen de leurs fonctions de gérant de la société.

- de nommer la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Babcock & Brown European Investments S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg en tant que gérant unique de la société pour un mandat d'une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009119564/20.

(090143613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Friday Street Mezzanine I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 118.181.

—
EXTRAIT

L'associé unique dans ses résolutions du 28 août 2009 a pris note de la démission de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions de gérant de la société et nomme en remplacement, pour une durée indéterminée:

- TERES, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, RCS Luxembourg n° B 141.013, aux fonctions de gérant.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Pour FRIDAY STREET MEZZANINE I S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009120576/17.

(090145079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

SDT Securitisation S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 147.578.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg en date du 30 juillet 2009 que le Conseil d'Administration décide de fixer le nombre de réviseur d'entreprises à 1 (un) et de nommer la société ALTER AUDIT S.à r.l. avec siège social au 69, rue de la Semois. L-2533 Luxembourg, afin d'assumer cette fonction.

Le mandat ainsi conféré porte sur l'exercice social se terminant à l'Assemblée Générale de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2009.

Pour la société SDT SECURITISATION S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009120561/17.

(090144604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Crown Exclusive Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 7, Op der Ahlkërrech, Z.I. Potaschberg.
R.C.S. Luxembourg B 147.842.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 13 août 2009

Madame Galina BRUCH-POUZANKOVA résidant à L-1270 Luxembourg 68 am Bongert est nommée administrateur-déléguée, son mandat expirant en l'année 2014.

Vis-à-vis de tiers la société se trouve engagée soit par la signature individuelle de Madame Galina BRUCH-POUZANKOVA soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Certifié sincère et conforme
Pour Crown Exclusive Design S.A.
Triple A Consulting s.a.
2, rue Millegassel / L-2156 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009120562/17.

(090144599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Tradova Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 17A, rue des Tilleuls.
R.C.S. Luxembourg B 140.195.

Décision prise par l'associée unique en date du 15 juin 2009

L'an deux mille neuf, le quinze juin, l'associée unique représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée TRADOVA LUX SARL, ayant son siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 22, route d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 140.195, a pris la résolution unique suivante:

L'associée unique décide de transférer le siège de la société à l'adresse suivante à compter du 01.07.2009:

17A, rue des Tilleuls, L-8832 Rombach-Martelange

Rombach-Martelange, le 15 juin 2009.

Signature
L'associée unique

Référence de publication: 2009120555/17.

(090144765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Wirr, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 37.742.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle de la société tenue en date du 16 avril 2008:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2009, à savoir:

Administrateurs

Solon (Management) Limited, 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques
Solon Director Limited, TK House, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas

Commissaire aux comptes

Fiduciaire Nationale, 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009120558/20.

(090144933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Aleph Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 148.100.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of August.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Good Energies II L.P., a company incorporated and existing under the laws of Jersey and having its registered office at 2nd Floor, Windward House, La Route de la Liberation, St. Helier, JE2 3BQ, Jersey, represented by its General Partner, Good Energies General Partner Jersey Limited, a company incorporated and existing under the laws of Jersey and having its registered office at 2nd Floor, Windward House, La Route de la Liberation, St. Helier, JE2 3BQ, Jersey,

here represented by Mr Raf Bogaerts, companies' director, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

by virtue of a proxy under private seal given in Jersey, on 24 August 2009.

Said proxy, initialed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has required the undersigned notary to record the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation which shall be as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a société à responsabilité limitée under the name of "Aleph Luxembourg S.à r.l." (hereinafter the "Company").

Art. 2. Purpose. The purpose of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Art. 6. Amendment of the capital. The share capital may be amended at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholder(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him (them).

Art. 7. Shares. Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Company recognizes only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter may freely transfer its shares.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 9. Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Management. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are appointed. They are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of managers. In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of managers and at general meetings of shareholders, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if the majority but at least two of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not

expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

Art. 14. Delegation of powers. The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two managers or by the joint signature or single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

The Company will be bound towards administrative authorities by the sole signature of any manager.

Art. 16. General meeting of shareholders or resolutions of the sole shareholder. Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or, in case there are less than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 17. Decisions. The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 19. Balance sheet. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 20. Allocation of profits. Five per cent (5 %) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible under law.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. Amendments to the Articles of incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 23. General provisions. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 24. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the French version shall prevail.

Subscription and Payment

All of the five hundred (500) shares are subscribed by Good Energies II L.P., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a certificate.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2009.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
2. The sole shareholder resolves to set the number of managers at five (5) and to appoint:
 - Mr Michel de Groote, companies' director, born on 7th of June 1954 in Kamina (Congo), with professional address in L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance;
 - Mr Raf Bogaerts, companies' director, born on 31st of October 1970 in Lier (Belgium), with professional address in L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance;
 - Mr John Drury, companies' director, born on 25th of May 1955 in Croydon (United Kingdom), with professional address in W1S 4PD London (United Kingdom), Standbrook House, 1st Floor, 2-5 Old Bond Street;
 - Mr Robert Smeele, companies' director, born on 9th of January 1960 in Gravenhage (The Netherlands), with professional address in CH-6300 Zug (Switzerland), Grafenauweg,10;
 - Mr Armand Haas, companies' director, born on 27th of October 1937 in Esch-sur-Alzette, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, "Le Dôme";

as managers of the Company for a period ending with the general meeting of shareholders to be held in 2010.

3. The company ERNST & YOUNG, with registered office in L-5365 Munsbach, 7, parc d'activité Syrdall, registered in the trade register of Luxembourg under the number B 47.771 is elected as statutory auditor.

The mandate of the statutory auditor will expire after the general meeting of shareholders to be held in 2010.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxy holder of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the above-appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Good Energies II L.P., une société constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 2nd Floor, Windward House, La Route de la Libération, St. Helier, JE2 3BQ, Jersey, représentée par son associé commandité, Good Energies General Partner Jersey Limited, une société constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 2nd Floor, Windward House, La Route de la Libération, St. Helier, JE2 3BQ, Jersey,

ici représentée par Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, juriste, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 24 août 2009.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Aleph Luxembourg S.à r.l." (la "Société").

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. L' (les) associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et a une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts. Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou Déconfiture d'un associé. La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux quelconques gérants ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Vis-à-vis des administrations, la Société sera valablement engagée par la seule signature d'un gérant.

Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexés aux procès-verbaux.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bilan. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 23. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 24. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version française prévaudra.

Souscription et Libération

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales sont souscrites par Good Energies II L.P., prénommée.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Résolutions

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
2. L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants à cinq (5) et de nommer:
 - Monsieur Michel de Groot, administrateur de sociétés, né le 7 juin 1954 à Kamina (Congo), avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
 - Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, né le 31 octobre 1970 à Lier (Belgique), avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
 - Monsieur John Drury, administrateur de sociétés, né le 25 mai 1955 à Croydon (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle à W1S 4PD Londres (Grande-Bretagne), Standbrook House, 1st Floor, 2-5 Old Bond Street.
 - Monsieur Robert Smeele, administrateur de sociétés, né le 9 janvier 1960 à Gravenhage (Pays-Bas), avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug (Suisse), Grafenauweg, 10.
 - Monsieur Armand Haas, administrateur de sociétés, né le 27 octobre 1937 à Esch/Alzette, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, "Le Dôme".

comme gérants de la Société pour une durée s'achevant avec l'assemblée générale qui sera tenue en 2010.

3. La société ERNST & YOUNG, avec siège à L-5365 Munsbach, 7, parc d'activité Syrdall, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.771 est nommée commissaire de la Société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2010.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. BOGAERTS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2009. LAC / 2009 /34881. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009121340/394.

(090145937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Fleurval, Société Civile.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 57, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg E 1.509.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le quatre août.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Serge ALLARD, pédiatre, demeurant à Luxembourg, 44, boulevard Napoléon;
2. Madame Joëlle BADEN, notaire, demeurant à Luxembourg, 57, boulevard Napoléon.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société civile immobilière familiale «FLEURVAL», ayant son siège à Luxembourg, 57, Boulevard Napoléon I^{er}, constituée suivant acte notarié du 6 avril 1995 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés numéro 433 du 6 septembre 1995.

Le capital social de trois mille euros (3.000,-€) est représenté par douze parts sociales, dont une part a été souscrite par Monsieur Serge ALLARD et onze parts par Madame Joëlle BADEN.

La société est propriétaire d'un immeuble sis à Luxembourg, 57, boulevard Napoléon, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg comme suit:

Ville de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section HoF de Merl-Nord

Numéro 717/5649, lieu-dit «Boulevard Napoléon I^{er} », place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 6 ares 31 centiares.

Le terrain sur lequel la maison a été construite a été acquis en vertu d'un acte de vente notarié en date du 7 avril 1995, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 27 avril 1995, volume 1417, numéro 147.

Les comparants agissant en leur qualité de seuls associés de la société civile immobilière «FLEURVAL» ont décidé de dissoudre cette société avec effet immédiat.

L'immeuble ci-avant désigné est attribué aux associés en proportion de leur participation dans leur société, savoir à concurrence d'un douzième à Monsieur Serge ALLARD et à concurrence de onze douzièmes à Madame Joëlle BADEN.

Les frais de l'acte sont à charge des comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Allard, J. Baden et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2009. LAC/2009/32469. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009118403/38.

(090142785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

AMO Holding 15 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.567.

Changeement dans la composition du Conseil d'administration

L'Assemblée générale du 10 septembre 2009 a pris acte de la démission de Messieurs Armand Gobber et Alain Gilniat, administrateurs.

L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Christian Quincke, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Monsieur Quincke a été nommé pour une période de six (6) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Egbert Jansen / Javier Lasso Peña.

Change in the composition of the Board of Directors

The Shareholder's meeting held on September 10, 2009 recorded the resignation of Mssrs. Armand Gobber and Alain Gilniat, directors.

The Shareholder decided to appoint as new director Mr. Christian Quincke, with professional address at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Mr. Quincke has been appointed for a term of six (6) years. His mandate will expire at the annual general meeting to be held in 2015.

For mention with a view to publishing at the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, September 11, 2009.

Egbert Jansen / Javier Lasso Peña.

Référence de publication: 2009120062/25.

(090144320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Blue Colors S.A., Société Anonyme,

(anc. Sasch I.P. S.A.).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.062.

L'an deux mille neuf, le neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "SASCH I.P. S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 63.062, constituée, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 337 du 13 mai 1998 (ci-après "la Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement suivant acte sous seing privé en date du 27 juin 2001, publié au Mémorial numéro 1212 du 21 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Evelyne BEY, employée privée, avec adresse professionnelle Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale de la société de "SASCH I.P. S.A.", en celle de "BLUE COLORS S.A."

2.- Modification afférente de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. "Il existe une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de "BLUE COLORS S.A."."

3.- Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de VINGT-CINQ EUROS DIX-SEPT CENTS (25,17 EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de SOIXANTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUATORZE EUROS QUATRE-VINGT-TROIS CENTS (61.974,83 EUR) à un montant de SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (62.000,- EUR), par apport en numéraire et sans création ni émission d'actions nouvelles.

4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts de la Société, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. "Le capital social souscrit de la Société est fixé à SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (62.000,- EUR) représenté par cent vingt (120) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

5.- Mise à jour des statuts en conformité avec la loi du 25 août 2006, concernant les sociétés commerciales.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société de "SASCH I.P. S.A.", en celle de "BLUE COLORS S.A."

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de la dénomination sociale, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article PREMIER (1^{er}) des statuts de la Société (les "Statuts") afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. "Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "BLUE COLORS S.A."."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de VINGT-CINQ EUROS DIX-SEPT CENTS (25,17 EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de SOIXANTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUATORZE EUROS et QUATRE-VINGT-TROIS CENTS (61.974,83 EUR) à un montant de SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (62.000,- EUR), par apport en numéraire de la somme de VINGT-CINQ EUROS et DIX-SEPT CENTS (25,17 EUR), et sans création, ni émission d'actions nouvelles, souscrite et libérée entièrement par les actionnaires existants de la Société au prorata de leur participation actuelle dans le capital de la Société.

La preuve de cette libération en numéraire a été rapportée au notaire soussigné qui la reconnaît expressément.

Quatrième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article CINQ (5) des Statuts, lequel alinéa se lira comme suit:

Art. 5. Premier alinéa. "Le capital social souscrit de la Société est fixé à SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (62.000,- EUR) représenté par cent vingt (120) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE en outre de mettre à jour les statuts de la Société afin de les rendre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. En conséquence, l'article SIX (6) et le dernier alinéa de l'article SEPT (7) des Statuts sont modifiés et se liront désormais comme suit:

Art. 6. "La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi."

Art. 7. Dernier alinéa. "La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. FERNANDES, E. BEY, S. ERK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10688. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009120088/111.

(090144054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Optimol, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 45.348.

L'an deux mille neuf, le vingt et un août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée OPTIMOL, ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II, R.C.S. Luxembourg numéro B 45.348, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 octobre 1993, publié au Mémorial C numéro 584 du 8 décembre 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 6 août 2001, publié au Mémorial C numéro 1247 du 27 août 2001.

L'assemblée se compose de:

1.- Monsieur Joseph dit Jeff MOITZHEIM, retraité, né à Luxembourg, le 1^{er} mars 1921, demeurant à L-6230 Bech, Grassebiérg, ici représentée par son fils Monsieur Jacques MOITZHEIM, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Monsieur Jacques MOITZHEIM, maître opticien, né à Luxembourg, le 17 novembre 1949, demeurant à L-6969 Oberanven, 29, bei der Aarnescht.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société à responsabilité limitée OPTIMOL;

- Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (287.500,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à trois cent mille euros (300.000,- EUR), par la création de onze mille cinq cents (11.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, par incorporation au capital de résultats reportés à due concurrence.

Les onze mille cinq cents (11.500) parts sociales ont été attribuées gratuitement aux associés actuels de la société au prorata de leur participation actuelle dans la société.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdits résultats reportés a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

En conséquence, les douze mille (12.000) parts sociales de la société se répartissent comme suit:

1.- Monsieur Joseph dit Jeff MOITZHEIM, prénommé, vingt-quatre parts sociales	24
2.- Monsieur Jacques MOITZHEIM, prénommé, onze mille neuf cent soixante-seize parts sociales	11.976
Total: douze mille parts sociales	12.000

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède les associés décident de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trois cent mille euros (300.000,- EUR), représenté par douze mille (12.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MOITZHEIM; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} septembre 2009. Relation GRE/2009/3092. Reçu soixante quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009120094/57.

(090144119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Tropique Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.581.

L'an deux mil neuf, le dix septembre.

Par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange/Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de la société TROPIQUE INVEST S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.581 (la Société),

constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 février 2009,

publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 mars 2009, numéro 470, page 22524.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine ANTONELLI, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, qui désigne comme secrétaire Madame Claire SABBATUCCI, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claire SABBATUCCI, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (EUR 1.469.000,-) de manière à porter le capital social de la Société à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 1.500.000,-) par voie de démission de QUATORZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX (14.690) actions sociales ayant une valeur nominale de EUR CENT (100) EUROS chacune.

3. Intervention, souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification consécutive de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée sous les points 2. et 3. ci-dessus.

5. Modification du registre des actions sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions sociales nouvellement émises dans le registre des actions sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant.

6. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'actionnaire unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et procède à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant d'UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (EUR 1.469.000,-) de manière à porter le capital social de la Société à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 1.500.000,-) par voie d'émission de QUATORZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX (14.690) actions sociales ayant une valeur nominale de EUR CENT (100) EUROS chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée sous la deuxième résolution ci-dessus et ce par EQUITY PRIVILEGE FUND ci-après qualifiée, et ce suivant l'intervention comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

EQUITY PRIVILEGE FUND, avec siège social à LI-9490 VADUZ, Aeulestrasse, 6, LIECHTENSTEIN, numéro d'identification FL-0002.241.088-1, déclare intervenir aux présentes et déclare

(i) souscrire à l'intégralité des QUATORZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX (14.690) actions sociales ayant une valeur nominale de EUR CENT (100) EUROS chacune nouvellement émises et

(ii) procéder à leur paiement par un apport en numéraire pour un montant d'UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (EUR 1.469.000,-) devant être affectés au compte capital social de la Société.

Le montant total d'UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (EUR 1.469.000,-) est désormais à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage émis par la banque, confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société, le notaire instrumentant reconnaissant expressément la disponibilité des fonds ainsi libérés.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte que cet alinéa auront désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 1.500.000,-), représenté par QUINZE MILLE (15.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions sociales nouvellement émises dans le registre des actions sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ DEUX MILLE EUROS (EUR 2.000,-)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, elles ont signé le présent acte original avec Nous, le notaire.

Signé: Antonelli, Sabbatucci, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 septembre 2009. Relation: RED/2009/994. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 16 septembre 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009120240/89.

(090144733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Business Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.069.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente juillet.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. FGA (Luxembourg) S.A. avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, immatriculée au RC Luxembourg B 61.096,

ici représentée par Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 28 mai 2009,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. GC INVEST (SPF) S.A. avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, immatriculée au RC Luxembourg B.,

ici représentée par Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 28 mai 2009,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquelles sociétés comparantes représentées comme il vient d'être dit, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de BUSINESS REAL ESTATE S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Art. 3. La société a pour objet la gestion d'un patrimoine immobilier. Elle pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social et pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toutes autres manières

dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet serait similaire ou connexe, au Grand-Duché ou à l'étranger. Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à quatre-vingt-mille euros (80.000.- euro) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt euro (80.- euro) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16.00 heures, et pour la première fois en deux mille dix. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

- FGA (Luxembourg) S.A., prénommée	1 action
- GC INVEST SPF S.A., prénommée	999 actions
Total: mille	1.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt mille euros (80.000.- euro) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille neuf. La première assemblée générale se tiendra en deux mille dix.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (2.000.- euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Daniel GUYTARD, retraité, demeurant à F-35800 Saint Lunaire, 36bis rue de la roche pelée.

- Madame Marie-Thérèse GUYTARD, administrateur, demeurant à F-35800 Saint Lunaire, 36bis rue de la roche pelée.

- Monsieur Thomas GUYTARD, intermittent du spectacle, demeurant à F-94200 Ivry-sur-Seine, 17 rue Galilée.

3. Est nommée administrateur délégué et président du conseil d'administration pour une durée de six ans: Madame Marie-Thérèse GUYTARD, prénommée.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A. avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, numéro B 70.909.

5. Le siège social est fixé à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Mamer.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Paché, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 août 2009. Relation: EAC/2009/9441. Reçu: soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 septembre 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009120231/127.

(090144853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Moto Haus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Z.I. Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 107.180.

L'an deux mille neuf, le neuf septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean Knubben, ouvrier, né à Lamadelaine, le 17 janvier 1962, et son épouse

2.- Madame Sylvie Kuhn, employée, née à Luxembourg, le 15 avril 1962, demeurant ensemble à L-6181 Gonderange, 15, rue Belle-Vue,

Lesquels associés représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée "MOTO HAUS S.à r.l." avec siège social à L-7759 Roost, 34, route de Luxembourg

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 25 mars 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 789 du 6 août 2005,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 107.180

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité par eux:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège vers L-7738 Colmar-Berg, Z.I. Jean Piret et en conséquence de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (Premier paragraphe). Le siège social est établi dans la commune de Colmar-Berg."

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (187.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de deux cent mille euros (200.000,- EUR) sans création ni émission de nouvelles parts sociales, par augmentation de la valeur nominale à quatre cents euros (400,- EUR) par part sociale.

La somme de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (187.500,- EUR) est à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Troisième résolution

Les associés décident en conséquence de ce qui précède de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de quatre cents euros (400,- EUR) chacune, entièrement libérées."

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 1.400,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Jean Knubben, Sylvie Kuhn, Paul Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36629. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009121116/49.

(090145677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Delta Yachting Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 148.067.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- La société de droit panaméen BALDER COMMERCIAL CORP., ayant son siège social à Panama-City, Capital Plaza Building, 15th Floor, Paseo Roberto Motta, Costa del Este, République du Panama;

2.- La société de droit panaméen KALINA FINANCIERA S.A., ayant son siège social à Panama-City, Capital Plaza Building, 15th Floor, Paseo Roberto Motta, Costa del Este, République du Panama;

3.- La société à responsabilité limitée de droit italien SOFIR -SOCIETA' Fiduciaria e di Revisione SRL, en abréviation SOFIR Fiduciara SRL, ayant son siège social à I-40121 Bologna, Piazza dei Martiri 1943-1945, n°1/2, Italie.

Les trois comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de trois procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DELTA YACHTING LUXEMBOURG S.A. (ci-après "la Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs dont celle incontournable de l'administrateur délégué si celui-ci a été nommé ou la seule signature de l'administrateur délégué. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société de droit panaméen BALDER COMMERCIAL CORP., prénommée, dix-huit mille six cents actions	18.600
2.- La société de droit panaméen KALINA FINANCIERA S.A., prénommée, huit mille deux cent soixante-sept actions	8.267
3.- La société à responsabilité limitée de droit italien SOFIR - SOCIETA' Fiduciaria e di Revisione SRL, en abréviation SOFIR Fiduciara SRL, prénommée, quatre mille cent trente-trois actions	4.133
Total: trente et un mille actions	31.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille six cent vingt-cinq euros.

Décisions des actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la société:

- Monsieur Luc GERONDAL, fiscaliste, né à Kinshasa (République Démocratique du Congo), le 23 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, Monsieur Luc GERONDAL a également été nommé Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, Bachelier en comptabilité, né à Bastogne (Belgique), le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;

- Monsieur Patrick MOINET, Licencié en Droit (UCL), né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant à L-2172 Luxembourg, 37, rue Alphonse Munchen.

3. A été nommée commissaire aux comptes de la société:

La société à responsabilité limitée REVICONULT S.à r.l., ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, R.C.S. Luxembourg numéro B 139.013.

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2015.

5. L'adresse de la Société est établie à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} septembre 2009. Relation GRE/2009/3110. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 8 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009120228/225.

(090144771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Dornach, Société Anonyme.

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.

R.C.S. Luxembourg B 148.064.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Romain MULLER, administrateur de sociétés, né à Moyeuvre Grande (France), le 10 juin 1984. demeurant à F-57120 Rombas, 13. rue Aunette (France);

2.- Monsieur Nicolas MULLER, administrateur de sociétés, né à Moyeuvre Grande (France), le 16 décembre 1986, demeurant à F-57120 Rombas, 13, rue Aunette (France).

Les deux comparants sont ici représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de deux procurations lui délivrées sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de DORNACH (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'études ayant un rapport direct ou indirect avec la mécanique et plus généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Rumelange.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou pour partie nominatives et pour partie au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration sera déposée préalablement conformément à l'article 9. §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées Générales des Actionnaires - Décisions de l'Actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité de soixante-sept pour cent (67%) des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes

à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion et avec l'accord du président du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier, courrier électronique, télécopie, ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre et la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des Statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Loi applicable

Art. 19. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
3. Exceptionnellement, le ou les premier(s) administrateur(s)-délégué(s) peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées comme suit:

1.- Monsieur Romain MULLER, préqualifié, cinquante actions	50
2.- Monsieur Nicolas MULLER, préqualifié, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Romain MULLER, administrateur de sociétés, né à Moyeuve Grande (France), le 10 juin 1984, demeurant à F-57120 Rombas, 13, rue Aunette (France);
 - Monsieur Nicolas MULLER, administrateur de sociétés, né à Moyeuve Grande (France), le 16 décembre 1986, demeurant à F-57120 Rombas, 13, rue Aunette (France);
 - Monsieur Olivier MULLER, administrateur de sociétés, né à Moyeuve Grande (France), le 23 juillet 1990. demeurant à F-57120 Rombas, 13, rue Aunette (France).
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société anonyme NAXIS, ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 73, rue de Follcrich, R.C.S. Luxembourg numéro B 125.515.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.
- 5.- Le siège social est fixé à L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: THILL, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 septembre 2009. Relation GRE/2009/3247. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 16 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009120227/221.

(090144647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

In the year two thousand nine, on the first of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, residing professionally in Luxembourg, acting in her capacity as a special proxy-holder of ORLANDO ITALY MANAGEMENT S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, being the General Partner of the Partnership limited by shares (société en commandite par actions) ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), R.C.S. Luxembourg section B number 116.814, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated by deed enacted on the 24th of May 2006, published in the Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations number 1189 of the 19th of June 2006, by virtue of the authority conferred on her by decisions of the General Partner, taken at its meetings of the 26th of March 2009; an extract of the minutes of the said meetings, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), amounts currently to EUR 1,217,244.76 (one million two hundred seventeen thousand two hundred forty-four euros and seventy-six cents), divided into 883,470 (eight hundred and eighty-three thousand four hundred and seventy) Class A Shares with a par value of EUR 1.24 (one Euro and twenty-four cents) each and 98,179 (ninety-eight thousand one hundred and seventy-nine) Class B Shares with a par value of EUR 1.24 (one Euro and twenty-four cents) each, fully paid up.

II.- That on terms of article 5.4 of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at EUR 220,000,000.20 (two hundred twenty million and twenty cents) consisting of both Class A and Class B shares with a par value of EUR 1.24 (one Euro and twenty-four cents) each and the General Partner has been authorized until June 19th, 2011 to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 5.3 of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the General Partner, in its meeting of March 26th, 2009 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 5.4 of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of EUR 181,04.- (one hundred eighty-one euros and four cents) so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR 1,217,244.76 (one million two hundred seventeen thousand two hundred forty-four euros and seventy-six cents) to EUR 1,217,425.80 (one million two hundred seventeen thousand four hundred twenty-five euros and eighty cents), by the creation and issue of 146 (one hundred forty-six) new Class A shares at an average issue price of EUR 1.24 (one euro and twenty-four) each to subscribe and pay up entirely in cash, together with a global share premium of EUR 29,471.56 (twenty-nine thousand four hundred seventy-one euros and fifty-six euros), to subscribe and pay up entirely in cash.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the General Partner, on terms of Article 5.4 of the Articles of Incorporation, the General Partner has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new A shares by the subscribers detailed on the list here-annexed.

V.- That the 146 (one hundred forty-six) new Class A shares have been entirely subscribed and fully paid up by contributions in cash together with the above mentioned share premium, in a banking account of the company ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), by the subscribers, so that the global amount of EUR 29,652.60 (twenty-nine thousand six hundred fifty-two euros and sixty cents) has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article 5.3 of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

"The subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the SICAR is set at EUR 1,217,425.80 (one million two hundred seventeen thousand four hundred twenty-five euros and eighty cents), divided into 883,616 (eight hundred and eighty-three thousand six hundred and sixteen) Class A Shares with a par value of EUR 1.24 (one Euro and twenty-four cents) each and 98,179 (ninety-eight thousand one hundred and seventy-nine) Class B Shares with a par value of EUR 1.24 (one Euro and twenty-four cents) each, fully paid up."

Expenses

The expenses, encumbant on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately four thousand euros.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le premier avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg, (ci-après "le mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de ORLANDO ITALY MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, étant l'Associé Commandité de la Société en commandite par actions ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), R.C.S. Luxembourg section B numéro 116.814, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu le 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1189 du 19 juin 2006, en vertu d'un pouvoir conféré par décisions de l'Associé Commandité, prises en sa réunion du 26 mars 2009;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), prédésignée, s'élève actuellement à EUR 1.217.244,76 (un million deux cent dix-sept mille deux cent quarante-quatre euros et soixante-seize cents), divisé en 883.470 (huit cent quatre-vingt-trois mille quatre cent soixante-dix) actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un Euro et vingt-quatre cents) chacune et 98.199 (quatre-vingt-dix-huit-mille cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un Euro et vingt-quatre cents) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article 5.4 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 220.000.000,20 (deux cent vingt millions d'Euros et vingt cents), consistant en actions A et B de EUR 1,24 (un Euro et vingt-quatre cents), et l'Associé Commandité a été autorisé à décider, ce jusqu'à la date du 19 juin 2011, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, sans réserver pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription, l'article 5.3 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que l'Associé Commandité, en sa réunion du 26 mars 2009 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5.4 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 181,04 (cent quatre-vingt un euros et quatre cents), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 1.217.244,76 (un million deux cent dix-sept mille deux cent quarante-quatre euros et soixante-seize cents) à EUR 1.217.425,80 (un million deux cent dix-sept mille quatre cent vingt-cinq euros et quatre-vingt cents), par la création et l'émission de 146 (cent quarante-six) nouvelles actions A d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un Euro et vingt-quatre cents) à souscrire et à libérer intégralement en numéraire, ensemble avec une prime d'émission globale de EUR 29.471,56 (vingt-neuf mille quatre cent soixante et onze euros et cinquante-six cents).

IV.- Que l'Associé Commandité, autorisé par les dispositions de l'article 5.4 des statuts, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des nouvelles actions A par les souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

V.- Que les 146 (cent quarante-six) nouvelles actions A ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire avec la prime d'émission, mentionnée ci-dessus, par versements à un compte bancaire au nom de la société ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), prédésignée, de sorte que la somme totale de EUR 29.652,60 (vingt-neuf mille six cent cinquante-deux euros et soixante cents) a été mise à la libre disposition de

cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article 5.3 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit (ci-après "le Capital Souscrit") de la SICAR est fixé à EUR 1.217.425,80 (un million deux cent dix-sept mille quatre cent vingt-cinq euros et quatre-vingt cents), divisé en 883.616 (huit cent quatre-vingt-trois mille six cent seize) actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un Euro et vingt-quatre cents) chacune et 98.179 (quatre-vingt-dix-huit mille cent soixante-dix-neuf) actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un Euro et vingt-quatre cents) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 avril 2009. Relation: LAC/2009/13434. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009121114/132.

(090145359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Tiger Holding Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.045.

In the year two thousand nine, on the twenty first of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Five S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on January 8, 2008, amended for the last time by deed enacted on August 4, 2008, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 136.045.

The meeting is opened at 2.00 p.m. and presided by Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Véronique Petit, private employee, residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of a new class of shares being class F of redeemable shares.

2. Increase of the corporate capital by an amount of 79,695.- USD (seventy-nine thousand six hundred ninety-five) so as to raise it from its present amount of 856,135.- USD (eight hundred fifty-six thousand one hundred thirty-five United States Dollars) to 935,830.- USD (nine hundred thirty-five thousand eight hundred thirty United States Dollars) by the issue of 974 (nine hundred seventy-four) new redeemable shares of class B and 1,303 (one thousand three hundred three)

new redeemable shares of class F of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

3. Amendment of articles 8.1 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to create a new class of redeemable shares being class F of redeemable shares.

Second resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 79,695.- USD (seventy-nine thousand six hundred ninety-five) so as to raise it from its present amount of 856,135.- USD (eight hundred fifty-six thousand one hundred thirty-five United States Dollars) to 935,830.- USD (nine hundred thirty-five thousand eight hundred thirty United States Dollars) by the issue of 974 (nine hundred seventy-four) new redeemable shares of class B and 1,303 (one thousand three hundred three) new redeemable shares of class F of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, by contribution in cash and to admit to the subscription of 974 (nine hundred seventy-four) new redeemable shares of class B and 1,303 (one thousand three hundred three) new redeemable shares of class F as follows:

Class B shares	Shares	USD
Tiger Holding Five Parent S.à.r.l.	974	34,090.-
Total:	974	34,090.-
Class F shares	Shares	USD
Tiger Holding Five Parent S.à.r.l.	1,303	45,605.-
Total:	1,303	45,605.-

Intervention - Subscription - Payment

"Tiger Holding Five Parent S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 136.048.

Here represented by Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;

Declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Class B shares	Shares	USD
Tiger Holding Five Parent S.à.r.l.	974	34,090.-
Total:	974	34,090.-
Class F shares	Shares	USD
Tiger Holding Five Parent S.à.r.l.	1,303	45,605.-
Total:	1,303	45,605.-

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 79,695.- USD (seventy-nine thousand six hundred ninety-five), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

The meeting decides to amend articles 8.1 of the articles of association as follows:

Capital - Shares

Art. 8.

"8.1. The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 935,830.- USD (nine hundred thirty-five thousand eight hundred thirty United States Dollars) by 7,704 (seven thousand seven hundred four) redeemable shares of class A, 3,518 (three thousand five hundred eighteen) redeemable shares of class B, 3,818 (three thousand eight hundred eighteen) redeemable shares of class C, 6,744 (six thousand seven hundred forty-four) redeemable shares of class D, 3,651 (three thousand six hundred fifty-one) redeemable shares of class E and 1,303 (one thousand three hundred three) redeemable shares of class F of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euros. There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 p.m.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Tiger Holding Five S.à. r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 8 janvier 2008, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 4 août 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 136.045.

L'assemblée est ouverte à 14 heures et présidée par Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Petit, employée privée, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Création d'une nouvelle classe de parts sociales rachetables étant la classe F.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 79.695,- USD (soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-quinze Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 856.135,- USD (huit cent cinquante-six mille cent trente-cinq Dollars US) à 935.830,- USD (neuf cent trente-cinq mille huit cent trente Dollars US) par l'émission de 974 (neuf cent soixante-quatorze) nouvelles parts sociales rachetables de classe B et 1.303 (mille trois cent trois) nouvelles parts sociales rachetables de classe F d'une valeur nominale de 35,- USD (trente-cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

3.- Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts sociales rachetables étant la classe F.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 79.695,- USD (soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-quinze Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 856.135,- USD (huit cent cinquante-six mille cent trente-cinq Dollars US) à 935.830,- USD (neuf cent trente-cinq mille huit cent trente Dollars US) par l'émission de 974 (neuf cent soixante-quatorze) nouvelles parts sociales rachetables de classe B et 1.303 (mille trois cent trois) nouvelles parts sociales rachetables de classe F d'une valeur nominale de 35,- USD (trente-cinq Dollars US) chacune et d'admettre à la souscription les 974 (neuf cent soixante-quatorze) nouvelles parts sociales rachetables de classe B et 1.303 (mille trois cent trois) nouvelles parts sociales rachetables de classe F comme suit:

Parts sociales de classe B	Parts sociales	USD
Tiger Holding Five Parent S.à.r.l.	974	34.090,-
Total:	974	34.090,-
Parts sociales de classe F	Parts sociales	USD
Tiger Holding Five Parent S.à.r.l.	1.303	45.605,-
Total:	1.303	45.605,-

Intervention - Souscription - Paiement

Tiger Holding Five Parent S.à. r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 136.048.

Représentée par Maître Sévrine Silvestro, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, a déclaré souscrire (neuf cent soixante-quatorze) nouvelles parts sociales rachetables de classe B et 1.303 (mille trois cent trois) nouvelles parts sociales rachetables de classe F, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

Parts sociales de classe B	Parts sociales	USD
Tiger Holding Five Parent S.à.r.l.	974	34.090,-
Total:	<u>974</u>	<u>34.090,-</u>
Parts sociales de classe F	Parts sociales	USD
Tiger Holding Five Parent S.à.r.l.	1.303	45.605,-
Total:	<u>1.303</u>	<u>45.605,-</u>

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 79.695,- USD (soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-quinze Dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 8.1 des statuts comme suit:

Capital - Parts sociales

Art. 8.

"8.1. Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société. Le capital social est fixé à 935.830,- USD (neuf cent trente-cinq mille huit cent trente Dollars US), représenté par 7.704 (sept mille sept cent quatre) parts sociales rachetables de classe A parts sociales rachetables de classe A, 3.518 (trois mille cinq cent dix huit) parts sociales rachetables de classe B, 3.818 (trois mille huit cent dix huit) parts sociales rachetables de classe C, 6.744 (six mille sept cent quarante-quatre) parts sociales rachetables de classe D 3.651 (trois mille six cent cinquante et une) parts sociales rachetables de classe E, et 1.303 (mille trois cent trois) parts sociales rachetables de classe F ayant une valeur nominal de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune."

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. SILVESTRO, V. PETIT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 août 2009. Relation: LAC/2009/35021. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009121094/170.

(090145691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

J M H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.756.

L'an deux mille neuf, le vingtième jour du mois d'août

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont Comparu:

1.- Monsieur Jean-Michel Hegesippe, dirigeant d'entreprise, né le 14 octobre 1948 à Souk Ahras (Algérie), demeurant 12, lotissement la caraïbe, Case Pilote (972 °), La Martinique; et

2.- Mademoiselle Carole Hegesippe, étudiante, née le 24 juillet 1982 à Schoelcher (La Martinique), demeurant à F-75009 Paris, 65, rue Condorcet,

ici représentés par Madame Magali Salles, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 20 août 2009 qui resteront annexées à cet acte, signées ne varietur par le mandataire comparaisant et le notaire instrumentant.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant déclarent être les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée J M H S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11 A, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 437 du 23 mars 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 123.756, dotée d'un capital fixé à la somme de trente-deux millions sept cent soixante-douze mille six cents euros (32.772.600,- EUR) représentée par trois cent vingt-sept mille sept cent vingt-six (327.726) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune et dont les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 28 février 2007 publié au Mémorial C numéro 985 du 26 mai 2007, (la "Société"), exercent en cette qualité les prérogatives dévolues à l'assemblée générale extraordinaire de la Société.

Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement, les associés requièrent à l'unanimité le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quinze millions six cent quatorze mille euros (EUR 15.614.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente-deux millions sept cent soixante-douze mille six cents euros (32.772.600,- EUR) à quarante-huit millions trois cent quatre-vingt-six mille six cents euros (EUR 48.386.600), par l'émission de cent cinquante-six mille cent quarante (156.140) nouvelles parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune, bénéficiant des mêmes droits que les parts existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision d'augmentation de capital proposée.

Souscription

Les associés acceptent la souscription des nouvelles parts sociales par Monsieur Jean-Michel Hegesippe, précité, représenté comme dit ci-avant qui déclare souscrire toutes les cent cinquante-six mille cent quarante (156.140) nouvelles parts sociales émises.

Libération

Monsieur Jean-Michel Hegesippe, en tant que souscripteur, représenté comme dit ci-avant déclare libérer toutes les parts ci-avant émises et souscrites soit une somme totale de quinze millions six cent quatorze mille quatre-vingt-six euros et vingt cents (EUR 15.614.086,20) par l'apport en nature, ci-après "l'Apport" à la Société de 2.946.054 (deux millions neuf cent quarante-six mille cinquante-quatre) actions représentatives du capital de OUTREMER TELECOM, une société anonyme à conseil d'administration au capital social de EUR 2.756.000 de droit français ayant son siège social au 109 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris, France immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 479.197.287, ci-après "OUTREMER TELECOM", cotées à Euronext, compartiment C, Bourse de Paris, ISIN FR0010425587, pour une contre valeur équivalent à la moyenne mobile de la cotation des actions OUTREMER TELECOM calculée sur les 20 derniers jours précédant le 7 août 2009 (plus une décote compte tenu de la baisse actuelle du cours,) suivant le cours de clôture quotidien de la Bourse de Paris, c'est-à-dire EUR 15.614.086,20.

Les éléments justifiant l'existence juridique de OUTREMER TELECOM ont été présentés au notaire instrumentant.

Preuve de la propriété de l'Apport dans le chef de l'Associé-Apporteur a été donnée au notaire instrumentant par la présentation d'un certificat bancaire.

L'Associé-Apporteur représenté comme dit ci-avant déclare encore qu'il n'existe aucune restriction légale ou conventionnelle au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables seront données dès la signature du présent acte en vue d'effectuer toute notification, inscription ou autres formalités nécessaires au transfert valable de l'Apport à la Société.

Evaluation de l'Apport

L'Apport est ainsi évalué à la somme totale de EUR 15.614.086,20.

Le solde soit EUR 86,20 sera affecté au compte réserve de la Société.

Intervention des gérants et Rapport d'un réviseur d'entreprises

L'Apport a fait l'objet d'une réunion du conseil de gérance de la Société dont le procès-verbal, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera ci-annexé.

L'Apport a également fait l'objet d'un rapport d'évaluation émis le 10 août 2009 par Alter Audit S. à r.l., représentée par Monsieur Bruno Abbate, réviseur d'entreprises, avec siège social au 69 rue de la Semois L-2533 Luxembourg suivant lequel l'apport en nature de 2.946.054 (deux millions neuf cent quarante-six mille cinquante quatre) actions de TELECOM OUTREMER, précitée a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: "Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie. La rémunération des apports en nature consiste en 156.140 parts

à créer d'une valeur nominale d'Euro 100 chacune et d'une seule en numéraire d'euro 86,20 sera inscrite en compte réserve."

Le rapport signé "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Les associés constatent les déclarations relatives à la souscription des parts sociales nouvelles, à leur libération et à leur estimation et décide de les accepter.

En conséquence, l'augmentation du capital et l'émission des parts sociales nouvelles ayant été totalement réalisées, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante-huit millions trois cent quatre-vingt-six mille six cents euros (EUR 48.386.600), représenté par quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante six (483.866) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Troisième résolution

Pour autant que de besoin, les associés confirment, pour une durée illimitée, la fonction de gérant A de Monsieur Jean-Michel Hegesippe et de gérants B de Messieurs Claude Schmitz et Guy Hornick.

Coût

Les droits, frais et honoraires à résulter du présent acte sont estimés sans nul préjudice à cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Magali Salles, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 août 2009. LAC / 2009 / 34599. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 septembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009121184/96.

(090146421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

C&S Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 92.427.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugements du 25 février 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés, déclaré la dissolution et ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

1) C & S MANAGEMENT S.A., immatriculée au RCS sous le numéro B 92427, établie et ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade;

2) C.S.A.M. s.à r.l., immatriculée au RCS sous le numéro B 111339, établie et ayant son siège social à L-9639 Boulaide, 12, Cité an Elber;

Les mêmes jugements ont nommé juge commissaire Madame Chantal GLOD, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Diekirch et liquidateur Maître Christian BILTGEN, avocat, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme

Le liquidateur

30, route de Gilsdorf

L-9234 Diekirch

Maître Christian BILTGEN

Avocat

Référence de publication: 2009116787/24.

(090140161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.